

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Portefeuille IA Clarington Inhance PSR croissance élevée que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Placements IA Clarington inc. au 1.800.530.0204 ou à l'adresse fonds@iaclarington.com ou visitez le site www.iaclarington.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Code(s) du Fonds : CCM8944

Date de création de la série : 20 janvier 2022

Valeur totale du Fonds au 30 avril 2024 : 28,30 millions de dollars

Ratio des frais de gestion (RFG) : 1,17 %

Gestionnaire du Fonds : Placements IA Clarington inc.

Gestionnaire de portefeuille : iA Gestion mondiale d'actifs inc.

Sous-conseiller en valeurs : Vancity Investment Management Ltd.

Placement minimal : Placement initial, 500 \$; chaque placement additionnel, 50 \$ (il peut y être renoncé).

Dans quoi le Fonds investit-il?

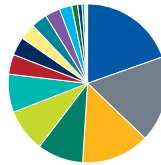
Le Fonds a pour objectif d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres OPC, dans des titres d'émetteurs qui respectent les principes de placement socialement responsable (« PSR ») du sous-conseiller. Le portefeuille de placement sera concentré en titres de capitaux propres étrangers et canadiens et, dans une moindre mesure, en titres à revenu fixe. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. La répartition cible de l'actif est de 10 à 30 % en titres à revenu fixe et de 70 à 90 % en titres de capitaux propres.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 avril 2024. Les placements du Fonds changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 avril 2024)

1. Fonds IA Clarington Inhance PSR actions mondiales, série I	45,13 %
2. Catégorie IA Clarington Inhance PSR actions canadiennes, série I	22,53 %
3. Fonds IA Clarington Inhance PSR d'obligations, série I	14,43 %
4. Fonds IA Clarington Inhance PSR revenu mensuel, série I	13,44 %
5. Fonds IA Clarington Inhance PSR de petites capitalisations mondiales, série I	3,72 %
6. Trésorerie et autres actifs nets	0,75 %
Pourcentage total des 10 principaux placements :	100,00 %
Nombre total de placements :	6

Répartition des placements (au 30 avril 2024)



Répartition par secteur

Technologies de l'information	19,60 %
Finance	17,55 %
Industrie	13,87 %
Consommation discrétionnaire	9,34 %
Obligations de sociétés	8,73 %
Santé	7,80 %
Obligations émises et garanties par des provinces	4,02 %
Services de communication	3,75 %
Immobilier	3,29 %
Biens de consommation de base	3,23 %
Trésorerie et autres actifs nets	3,07 %
Obligations du gouvernement fédéral	2,53 %
Matériaux	1,22 %
Garanties par le gouvernement fédéral	0,86 %
Services aux collectivités	0,52 %
Garanties supranationales	0,23 %
Obligations émises et garanties par des municipalités	0,20 %
Titres adossés à des actifs	0,19 %

Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Placements IA Clarington inc. estime que la volatilité de ce Fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

PORTEFEUILLE IA CLARINGTON INHANCE PSR CROISSANCE ÉLEVÉE - PARTS DE SÉRIE F

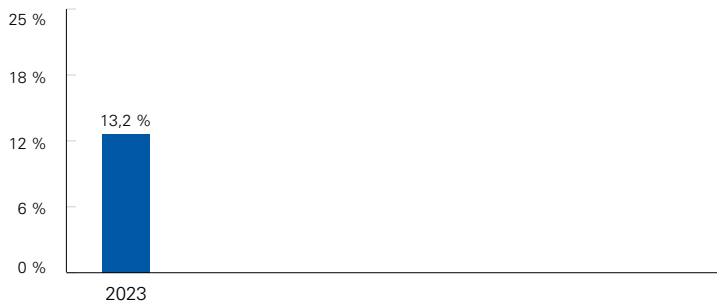
Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série F du Fonds au cours de la dernière année. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série F du Fonds au cours de la dernière année civile.

Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce Fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série F du Fonds sur trois mois au cours de la dernière année. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	13,55 %	31 janvier 2024	votre placement augmenterait à 1 135 \$
Pire rendement	-11,87 %	30 juin 2022	votre placement chuterait à 881 \$

Rendement moyen

La personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts de série F du Fonds depuis la création de la série détiendrait aujourd'hui 1 058 \$, ce qui représente un rendement annuel composé de 2,52 %.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs :

- qui recherchent la possibilité d'une plus-value du capital;
- dont la tolérance au risque est faible à moyenne;
- qui ont l'intention d'investir de moyen à long terme.

Ce Fonds convient aux investisseurs qui recherchent des placements dans un fonds qui met l'accent sur les principes de PSR.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre Fonds dans un compte non enregistré, les distributions du Fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Cette série est vendue sans frais d'acquisition ni frais de rachat. Toutefois, la société de votre représentant peut vous demander des frais à l'égard de votre placement; ces frais sont indiqués dans une entente entre vous et la société de votre représentant.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 mars 2024, les frais du Fonds s'élevaient à 1,22 % de sa valeur, ce qui correspond à 12,20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (% de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi), des frais d'administration fixes et des frais d'exploitation du Fonds.	1,17 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	0,05 %
Frais du Fonds	1,22 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de série F du Fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de conseils des courtiers	Cette série est conçue pour les investisseurs participant à des programmes qui imposent des frais directement à l'investisseur. Les investisseurs de cette série pourraient verser des frais de conseils à leur courtier. Ces frais de conseils des courtiers sont déterminés entre l'investisseur et le courtier. Selon l'entente intervenue entre l'investisseur et le courtier, les frais de conseils des courtiers peuvent représenter une partie ou la totalité des frais payables à l'égard du compte de placements d'un investisseur. Nous pourrions avoir une entente avec votre courtier selon laquelle nous pourrions recouvrer les frais de conseils des courtiers auprès de vous au nom de votre courtier, en procédant chaque mois au rachat (sans frais) d'un nombre suffisant de titres de votre compte. Si nous recouvrons des frais de conseils des courtiers, ceux-ci ne doivent pas être supérieurs à 1,50 % par année de la valeur de l'actif net du Fonds dans votre compte. Les frais de conseils des courtiers sont en sus des autres frais qui sont négociés de manière distincte avec nous et qui nous sont directement payables. Veuillez communiquer avec votre courtier pour obtenir plus de renseignements sur cette option et voir si elle vous est offerte. Cette option n'est pas offerte à l'égard des courtiers qui voient à l'exécution d'ordres uniquement, comme les courtiers exécutants.
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2,00 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 30 jours de leur achat. Ces frais sont remis au Fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2,00 % de la valeur des parts que vous échangez.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Placements IA Clarington inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Placements IA Clarington inc. | Bureau d'affaires
26, rue Wellington Est, bureau 600, Toronto (Ontario) M5E 1S2

Placements IA Clarington inc. | Siège
1080, Grande Allée Ouest, C.P. 1907, Québec (Québec) G1K 7M3

Téléphone : 1.800.530.0204 | Courriel : fonds@iaclarington.com
www.iaclarington.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

